REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2021_103

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

CREATION D'UN TARIF « COUP DOUBLE » POUR LES DEUX SOIREES DE LANCEMENT DE LA SAISON 2021/2022 DES MARDI(S) DU GRAND MARAIS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **22 septembre 2021 –** 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 15 septembre 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 29 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

Absents avec excuses :
Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée,* Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Pascaline PATIN Vincent MOISSONNIER Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Nathalie TISSIER-MICHAUD Bernard JACQUOLETTO* Bernard JACQUOLETTO* *(* Deux pouvoirs possibles selon les règles d'exception de la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, applicables jusqu'au 30 septembre 2021).*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210922-DCM_2021_103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2021
Affichage : 24/09/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2021 **DCM_2021_103**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

CREATION D'UN TARIF « COUP DOUBLE » POUR LES DEUX SOIREES DE LANCEMENT DE LA SAISON 2021/2022 DES MARDI(S) DU GRAND MARAIS

Véronique Mouiller, 1ère adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

A l'occasion du lancement de la saison de reprise des concerts des Mardi(s) du Grand Marais, deux soirées se succèdent de manière exceptionnelle le mardi 28 et le mercredi 29 septembre, avec des groupes en émergence représentatifs des courants les plus actuels de la musique.

Afin d'inciter le public à réserver des places pour les deux concerts, il est proposé de créer un tarif « Coup double » correspondant à un ticket d'entrée valable les deux soirs.

Ce tarif pourra permettre, à l'avenir, de proposer une formule similaire pour inciter le public à venir à deux soirées pour lesquelles la municipalité souhaite apporter un coup de pouce ou un éclairage particulier (par exemple groupes à découvrir, scène régionale, etc.).

Le tarif « Coup double » se déclinerait ainsi en fonction des différentes catégories de public :

Catégorie de public	**Tarif habituel pour une soirée**	**Tarif « Coup double » pour deux soirées**
Plein tarif	12 €	**20 €**
Tarif Comité d'entreprise	11 €	**18 €**
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, minimas sociaux)	10 €	**16 €**
Tarif jeunes moins de 16 ans	5 €	**8 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la création du tarif « Coup double ».

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 23 septembre 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN